



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CA/277

Le 25 avril 2025

Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: **Résumé des conclusions de la trente-deuxième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications**

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa trente-deuxième réunion du 14 au 17 avril 2025.

Le résumé des conclusions de la réunion figure dans la pièce jointe à la présente lettre.

On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: <https://www.itu.int/rag/>.

Mario Maniewicz
Directeur

Pièce jointe: 1

PIÈCE JOINTE

**RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION DU
GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS**

(Origine: [Document RAG/TEMP/5](#))

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
1	Remarques liminaires	Le Président du GCR, M. Mohammed Aljanoobi (Arabie saoudite) a déclaré la réunion ouverte. Dans son allocution de bienvenue, la Secrétaire générale de l'UIT a indiqué que l'espace, autrefois symbole d'aspiration, s'était aujourd'hui imposé comme un catalyseur essentiel des services sur lesquels nous comptons tous les jours à travers la planète, à l'appui de la science, de la sécurité et de la connectivité. Elle a reconnu que, même si la CMR-27 sera essentiellement tournée vers l'espace, les technologies de Terre et les autres technologies étaient complémentaires par nature. Le Directeur du BDT a prononcé des remarques liminaires et a mis en avant les synergies entre le Secteur du développement des télécommunications et le Secteur des radiocommunications, la collaboration cruciale dans le domaine de la gestion du spectre pour promouvoir la connectivité mondiale, les résultats de l'initiative de politique et de régulation pour l'Afrique numérique (PRIDA) et la complémentarité des travaux du BDT et du BR, notamment grâce à l'élaboration du Système de gestion du spectre pour les pays en développement (SMS4DC). Il a également informé les participants des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25. Le Directeur du BR a prononcé son allocution et a souligné les travaux que mènera l'UIT-R en 2024 pour assurer la mise en œuvre dans les meilleurs délais des décisions de la CMR-23, notamment la publication de l'édition de 2024 du Règlement des radiocommunications et la mise à jour des outils logiciels pour les services de Terre et les services spatiaux. Il a également fait mention du nombre croissant de demandes adressées au BR concernant le renforcement des capacités et la mise à disposition de nouveaux outils en libre-service pour l'extraction de données. Dans ses remarques liminaires, le Président du GCR a indiqué que l'humanité se trouvait à un moment charnière, marqué par l'évolution rapide des technologies de radiocommunication, notamment les réseaux autres que de Terre (NTN), les technologies spatiales et les outils d'intelligence artificielle. La complémentarité des services de Terre et des services spatiaux constitue une nouvelle dimension de cette évolution, qui permet d'accroître l'efficacité des réseaux et d'en étendre la couverture. Pour pouvoir utiliser ces techniques et en tirer le meilleur parti, il faut mettre à disposition des ressources spectrales dans un environnement exempt de brouillages, garantir une performance fiable et une utilisation durable. Le Président a pris acte de l'importance que revêtent la coopération et les efforts communs au niveau international, sous l'égide de l'UIT. Il a souhaité à tous les participants de tenir des discussions constructives en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Union et a invité tous les membres du GCR à y participer activement dans un esprit de coopération et de partenariat. Il a réaffirmé toute sa confiance dans la capacité du GCR d'obtenir les résultats escomptés, grâce à la mobilisation et à la diversité des expériences des membres du GCR et de l'équipe du BR.

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
2	Adoption de l'ordre du jour ADM/2	Le projet d'ordre du jour (Document RAG/ADM/2) a été adopté moyennant l'adjonction d'un point sur la restructuration partielle du Département des services spatiaux.
3	Rapport à la 32ème réunion du GCR 30	Le Directeur a brièvement présenté le rapport figurant dans le Document RAG/30, qui sera présenté point par point.
4	Questions relatives au Conseil 30 (§ 2.1)	Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite Le GCR a pris note des renseignements fournis par le Chef du Département des services spatiaux du BR au sujet des questions relatives au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Le Groupe d'experts a achevé ses travaux et fera rapport au Conseil à sa session de 2025. Le GCR a pris note avec satisfaction de l'achèvement des travaux du Groupe d'experts et a remercié Mme Fenhong Cheng (Chine), Présidente du Groupe d'experts sur la Décision 482, ainsi que le Bureau des radiocommunications. Le GCR a également noté que le Groupe d'experts avait recommandé des modifications de la Décision 482 pour sept des dix points figurant dans son mandat et a exprimé l'espoir que ces modifications contribueraient à réduire l'écart concernant le recouvrement des coûts de traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Le BR présentera un rapport à la 33ème réunion du GCR sur les résultats de la session de 2025 du Conseil et sur la mise en œuvre de la Décision, y compris les difficultés rencontrées, les mesures prises et les informations tirées au cours de l'année.
	30 (§ 2.2)	Budget pour l'exercice 2024-2025 et projet de budget pour l'exercice 2026-2027 Le GCR a pris note du budget du BR pour 2024-2025 et du projet de budget pour 2026-2027, qui ont été présentés par M. Ba, Chef du Département de la gestion des ressources financières. Le budget pour 2024-2025 a été approuvé par le Conseil à sa session de 2024. L'examen annuel de la mise en œuvre du budget pour 2025 sera présenté à la session de 2025 du Conseil. À ce stade de la préparation du projet de budget pour l'exercice 2026-2027, les charges et les produits donnent un aperçu des discussions tenues à l'heure actuelle. Le Secrétariat général poursuivra la préparation du budget biennal et prévoit de l'équilibrer avant de le soumettre à la session de 2025 du Conseil. Le GCR a pris note des mesures prises par le Directeur pour mettre en œuvre le point 17 de l'Annexe 2 de la Décision 5 de la PP-22. Le Directeur du BR a indiqué que le GCR devait se concentrer sur des principes généraux et sur les défis auxquels le BR sera confronté pendant la période 2026-2027. Il a également précisé que les travaux du BR reposaient sur des obligations statutaires. Le Directeur du BR et son équipe collaborent avec la Secrétaire générale et son équipe pour proposer un budget pour la période 2026-2027 qui permettra au Bureau de s'acquitter de son mandat et de mettre en œuvre les décisions de la CMR ainsi que le Règlement des radiocommunications. Le GCR a pris note avec préoccupation des propositions de réduction du budget du personnel du BR pour l'exercice biennal 2026-2027 et, tout en indiquant comprendre les difficultés financières auxquelles l'UIT pourrait être confrontée, a souligné la nécessité de préserver les

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		ressources dont le Bureau a besoin pour s'acquitter de sa mission. Ces activités devraient être prioritaires par rapport à d'autres activités non essentielles que l'UIT prévoit de réaliser. À cet égard, il convient de se conformer à tout moment à la Décision 5 de la PP-22. Le GCR a invité le Directeur du BR à rendre compte au Conseil, à sa session de 2025, des conclusions de la 32ème réunion du GCR.
	30 (§ 2.3) 30(Add.2)	Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité Le GCR a examiné le contenu du § 2.3 du Rapport du Directeur concernant l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité et Mme Negar Takesh (Chef adjointe du Département des conférences et des publications) a apporté des précisions à ce sujet. À la session de 2024 du Conseil, l'UIT a présenté un rapport sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, conformément à la Résolution 154 de la PP. Le Conseil a pris note du rapport figurant dans le Document C24/12, a adopté la version révisée de la Résolution 1386 (C17, dernière mod. C24) ainsi que la version révisée de la Résolution 1372 (C15, dernière mod. C24) du Conseil, et a approuvé la version mise à jour du Guide relatif aux pratiques actuelles et futures de l'UIT en matière de multilinguisme figurant dans son Annexe C. Le GCR a également pris note de l'état d'avancement de la traduction des pages web de l'UIT-R (voir l'Addendum 2 au rapport du Directeur). Le GCR s'est dit favorable à l'élaboration d'outils de traduction et d'interprétation fondés sur l'intelligence artificielle; toutefois, il a été noté que la qualité des résultats devait encore être améliorée. Le Secrétariat a remercié les membres du GCR pour leurs observations sur l'amélioration des traductions fondées sur l'intelligence artificielle et a donné l'assurance que les modifications proposées seraient appliquées. Il a été proposé que, pour les réunions avec interprétation, le BR assure l'interprétation par défaut dans les six langues et non plus sur demande, sous réserve d'un nouvel examen éventuel du Conseil. Le GCR a pris note de la présentation concernant l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, ainsi que l'état d'avancement de la traduction des pages web de l'UIT-R. Le GCR a pris note des progrès accomplis. Le GCR a également reconnu la facilité d'utilisation des pages web de l'UIT-R. S'agissant du projet de nouveau site web de l'UIT en cours, le GCR a reconnu l'importance de l'harmonisation et de la coordination au sein des trois Secteurs et du Secrétariat général au moment de la conception.
	30 (§ 2.4) 33 (Groupe ISCG)	Participation à distance Le GCR a examiné le contenu du § 2.4 du Rapport du Directeur concernant l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité et Mme Negar Takesh (Chef adjointe du Département des conférences et des publications) a apporté des précisions à ce sujet. Le GCR a noté que, conformément à la Résolution 167 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée «Renforcement et développement des capacités de l'UIT pour les réunions entièrement virtuelles et les réunions physiques avec participation à distance, et des moyens électroniques permettant de faire avancer les travaux de l'Union», le Conseil, à sa session de 2024, a créé un groupe de travail par correspondance chargé d'élaborer un projet de lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et des réunions physiques avec participation à distance à l'UIT. Ce projet de lignes directrices a été approuvé par le GTC-FHR et sera présenté à la session de 2025 du Conseil pour approbation.

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		Projet de lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et des réunions physiques avec participation à distance Le GCR a également pris note des informations fournies par M. Fabio Bigi (Italie), Président du Groupe de coordination intersectorielle (ISCG), dans la note de liaison RAG/33 concernant le projet de lignes directrices relatives à la gestion des réunions entièrement virtuelles et des réunions physiques avec participation à distance à l'UIT. Le Président du Groupe ISCG a invité le GCR à donner son point de vue sur l'alignement des lignes directrices du GCR avec le présent projet de lignes directrices et à signaler les éventuelles divergences. Le Président du Groupe ISCG a également informé les participants que M. Phil Rushton (Royaume-Uni) était le coordonnateur du Groupe ISCG pour les réunions virtuelles/la participation à distance. Le GCR a pris note du fait que la question des droits des participants en présentiel et des participants à distance devait être réexaminée et tranchée par la Conférence de plénipotentiaires. LE GCR a reconnu qu'il est indiqué, au point e) du <i>reconnaissant</i> de la Résolution 167 «qu'à l'heure actuelle, la participation à distance interactive (IRP) prend davantage la forme d'une «intervention à distance» que d'une «participation à distance», dans la mesure où un participant à distance ne peut prendre part aux décisions». Toute modification de la Résolution 167 devra être apportée à la Conférence de plénipotentiaires. Le GCR a reconnu qu'il importait d'harmoniser les lignes directrices régissant les réunions entièrement virtuelles et les réunions physiques avec participation à distance à l'UIT. Le GCR a encouragé les administrations à examiner le projet de lignes directrices qui sera présenté au Conseil à sa session de 2025.
	24 (GTC-SFP) 30 (§ 2.5)	Plan stratégique et Plan financier de l'UIT pour la période 2028-2031 Le GCR a pris note avec satisfaction du Document RAG/24 et de la présentation de M. Catalin Marinescu (Chef de la Division de la stratégie et de la planification, SPM) au nom de M. Mansour Al-Qurashi (Arabie saoudite), Président du GTC-SFP, qui a informé les participants de la création du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP) pour la période 2028-2031, lesquels seront présentés à la PP-26, et a invité les membres du GCR à participer à ses travaux. Le GCR a également examiné le contenu du § 25 du rapport du Directeur sur le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031, qui a été présenté de façon détaillée par M. Catalin Marinescu (Chef de la Division de la stratégie et de la planification, SPM). Le GCR a noté que le GTC-SFP avait été chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier en vue de leur présentation à la session de 2026 du Conseil. Le GCR a reconnu qu'il était important que le Groupe consultatif contribue à l'élaboration du plan stratégique de l'UIT pour la période 2028-2031. Le GCR a approuvé la création d'un Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2028-2031, dont le mandat est reproduit dans l'Annexe 1 du présent document. M. El Hadjar ABDOURAMANE (Cameroun) a été nommé à la présidence du nouveau Groupe de travail par correspondance.
	38 (GTC-FHR)	Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) M. Christopher Clark (Chef de la Division MPR, SPM) a présenté une note de liaison du GTC-FHR sur le renforcement de la participation des Membres de Secteur et des produits correspondants. Conformément à la stratégie de mobilisation des ressources approuvée par le Conseil à sa session de 2024, le GTC-FHR a invité les groupes consultatifs des Secteurs à consulter les États Membres et les Membres de Secteur (y compris les Associés et les établissements universitaires) sur les moyens de renforcer la participation des Membres de Secteur

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		et des produits correspondants et à rendre compte de leurs conclusions au GTC-FHR d'ici à la fin de 2025. Les participants n'ont formulé aucune observation. Le Secrétariat a indiqué que les membres du GCR souhaitant formuler des observations ou poser des questions étaient invités à envoyer un courriel à l'adresse membership@itu.int .
5	Mise en œuvre des décisions de l'AR-23 30 (§ 3.1) 36 (Président, GC-RPC du GCR) 35 (CITEL) 42 (Canada)	Mise en œuvre des décisions de l'AR-23 Le GCR a examiné le contenu de la section 3.1 du Rapport du Directeur sur la mise en œuvre des décisions de l'AR-23, qui a été présenté de façon détaillée par M. Sergio Buonomo (Chef du Département des commissions d'études). Le Chef du Département SGD du BR a informé les participants que la désignation des vice-présidents de toutes les commissions d'études, du CCV et du GCR avait été menée à bien, cette tâche ayant été déléguée par l'AR-23. Le GCR s'est dit d'avis que l'Assemblée des radiocommunications aurait pu se prononcer sur la question au lieu de la transférer aux commissions d'études, ce qui a créé des difficultés pour sa mise en œuvre. Des questions ont également été soulevées concernant la participation des vice-présidents des CE aux réunions de leur propre commission d'études et du GCR. Conformément à la Résolution 208 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, le Chef du Département SGD du BR a indiqué que la participation des vice-présidents des CE était indiquée dans l'Addendum 1 au Rapport du Directeur et qu'il en était rendu compte à l'AR. Le GCR a conseillé au Directeur du BR de fournir un rapport d'activité sur la mise en œuvre des Résolutions de l'AR, afin de faciliter les travaux préparatoires régionaux en vue de la prochaine AR. Ces informations devraient être communiquées aux membres par voie d'une Lettre circulaire et le GCR devrait être informé en conséquence. À la suite de la décision concernant le point 7 de l'ordre du jour de la 31ème réunion du GCR, par laquelle les administrations ont été encouragées à soumettre des propositions de révision des lignes directrices associées à la Résolution UIT-R 1-9, il a été noté qu'aucune contribution n'avait été reçue. Le GCR a invité les membres à soumettre des contributions à la 33ème réunion du GCR en 2026, réunion qui pourrait avoir pour objet d'examiner ces documents ainsi que les observations recueillies auprès des présidents des commissions d'études et de fournir des orientations. Le projet de lignes directrices révisées est suspendu jusqu'à ce que les administrations soumettent leur proposition à cet égard et l'examinent à la 33ème réunion du GCR. Rapport du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC) Le GCR a pris note avec satisfaction du Document RAG/36, qui contient le rapport à la 32ème réunion du GCR du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (GC-RPC du GCR), présenté par M. Fahad ALGHAMDI, Président du GC-RPC du GCR. Le GCR a également pris note de deux nouvelles contributions sur cette question: – le Document RAG/35, qui contient des propositions de modification de la Résolution 2-9 de l'UIT-R; – le Document RAG/42, dans lequel il est proposé que le GCR poursuive les activités du GC-RPC avec un mandat révisé visant à solliciter des propositions spécifiques de modification de la Résolution 2-9 de l'UIT-R afin d'apporter des améliorations à la seconde session de la RPC.

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		Le GCR a remercié le Président du GC-RPC du GCR, ainsi que la CITEL et le Canada pour leurs présentations et contributions, et a décidé de mettre à jour le mandat du GC-RPC du GCR, tel qu'il figure dans l'Annexe 2 du présent document, et de conserver les contributions en vue des discussions futures.
6	Mise en œuvre des décisions de la CMR-23 30 (§ 3.2, 3.2.1, 3.2.2)	Incidences financières des décisions de la CMR-23 Le GCR a examiné le paragraphe 3.2 du Rapport du Directeur sur les incidences financières des décisions de la CMR-23. Le GCR a noté que les coûts estimatifs liés à l'achèvement des tâches découlant des travaux, des études et de la mise au point de logiciels supplémentaires pour mettre en œuvre les décisions de la CMR-23 étaient de l'ordre de 12,6 millions CHF, que l'excédent budgétaire alloué en 2023 était affecté à la mise en œuvre des décisions de la CMR-23. Il a également pris note de la généreuse contribution des Émirats arabes unis, sous la forme du solde positif demeurant au titre de l'accord de pays hôte (1,9 million CHF au total). Le GCR a remercié les Émirats arabes unis pour leur contribution à la mise en œuvre des décisions de la CMR. Conception de logiciels en application des décisions de la CMR-23 – services spatiaux et services de Terre Le GCR a pris note des éléments d'information figurant aux § 3.2.1 et 3.2.2 du Rapport du Directeur sur la mise en œuvre des décisions de la CMR-23 relatives à l'élaboration des logiciels pertinents pour les services de Terre et les services spatiaux. Le GCR a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude aux Divisions des applications de Terre, des applications spatiales et des logiciels pour la mise en œuvre rapide des décisions de la CMR-23. En outre, le GCR a pris note de la Lettre circulaire CR/504 détaillée, publiée par le BR, sur les décisions de la CMR-23. Il a été souligné que ces décisions concernaient non seulement les mises à jour logicielles, mais aussi de nombreuses questions renvoyées aux commissions d'études. Le GCR a invité les commissions d'études à porter une attention particulière à la Lettre circulaire CR/504 et à mener les études voulues en lien avec son contenu. En outre, la CMR-23 a décidé de la marche à suivre, qu'il convient de respecter strictement, en ce qui concerne l'harmonisation des critères, des paramètres d'entrée, des hypothèses et de l'utilisation des Recommandations de la série P dans les études de partage et de compatibilité. Cette décision figure dans le procès-verbal de la plénière que le Directeur a communiqué à toutes les commissions d'études pour qu'elles la mettent en œuvre. Toutefois, aucune mesure n'a encore été prise par les commissions d'études/groupes de travail compétents à cet égard. Le GCR a donc exhorté les groupes de travail concernés par les études de partage et de compatibilité à mettre en œuvre la décision précitée de la CMR-23. Le GCR a conseillé au Directeur du BR de fournir un rapport d'activité sur la mise en œuvre des Résolutions de la CMR, étant donné que cela contribuerait, notamment, aux travaux préparatoires régionaux en vue de la prochaine CMR. Ces informations devraient être communiquées aux membres par voie d'une Lettre circulaire et le GCR sera tenu informé en conséquence.
7	Travaux préparatoires en vue de l'AR-27/la CMR-27 30 (§ 4)	Le GCR a pris note du rapport sur les travaux préparatoires en vue de l'AR-27 et de la CMR-27 figurant dans la Section 4 du Rapport du Directeur. Il a examiné les questions relatives aux travaux préparatoires en vue de la CMR-27 et a envisagé: – de renommer les «Ateliers interrégionaux de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-27» sous l'appellation «Séances d'information interrégionales sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-27»;

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		– d'organiser les «sessions d'information interrégionales sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-27», qui porteront sur un nombre limité de questions techniques et opérationnelles, en invitant les présidents des groupes de travail responsables à rendre compte de l'état d'avancement des travaux en vue de la CMR-27, ainsi que des difficultés rencontrées; – d'envisager de consacrer une séance d'information aux travaux préparatoires en vue de l'Assemblée des radiocommunications de 2027, éventuellement vers la fin de la période d'études; – de limiter le nombre de questions soumises à la CMR au titre du point 9.2 de l'ordre du jour aux questions qui ne peuvent pas être résolues par le RRB ou qui n'ont pas été étudiées par les commissions d'études de l'UIT-R; la partie disponible du Rapport du Directeur du BR à la CMR-27 devrait être fournie à la RPC27-2. Le GCR a conseillé au Directeur du BR de tenir compte de ces questions et d'agir en conséquence.
8	Activités des commissions d'études 30 (§ 5) 30(Add.1)	Le GCR a pris note avec satisfaction du Rapport du Département des commissions d'études de l'UIT-R (AGS) (Document RAG/30 (section 5) et Addendum 1. En ce qui concerne les activités des commissions d'études, le GCR a examiné les points et formulé les propositions suivantes: – Un extrait des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions relatif à la gestion des réunions des commissions d'études et de leurs groupes subordonnés devrait être fourni aux présidents concernant, par exemple, la clôture de la liste des orateurs, le traitement des demandes de parole, etc. – Les présidents des (sous-)groupes des groupes de travail devraient présenter des rapports écrits sur les activités de leurs groupes à la réunion de clôture du groupe de travail. Ces rapports devraient mentionner, sans toutefois s'y limiter, l'état d'avancement des mesures prises et les problèmes rencontrés. – Les ordres du jour et les rapports des présidents des groupes de travail devraient être harmonisés, en termes de format et de contenu, dans toute la mesure possible, à l'échelle de toutes les commissions d'études de l'UIT-R. – Afin d'assurer une répartition régionale équitable et de faciliter les plans de renouvellement des effectifs, il conviendrait d'éviter les situations dans lesquelles plusieurs présidents de groupes de travail et de groupes subordonnés sont issus d'une même entité, sauf s'il n'y a pas de candidat disponible, et de recourir, si nécessaire, à la fonction de coprésident. – Les déclarations des administrations ne devraient pas être éditées ou être sujettes à discussion. – La procédure d'approbation des recommandations a été mise en évidence, en particulier lorsque des objections à l'approbation d'une recommandation ont été soulevées. Il pourrait être nécessaire d'apporter des modifications à cet égard à la Résolution UIT-R 1-9, afin de résoudre cette question. Le Chef du Département des commissions d'études a répondu brièvement à ces observations et a indiqué que ces suggestions pouvaient être transmises aux présidents des commissions d'études et des groupes de travail. Le GCR a conseillé au Directeur du BR de donner suite à ces suggestions et a invité les membres à contribuer à l'étude des thèmes susmentionnés, en particulier ceux qui appelleraient une révision de la Résolution UIT-R 1-9. À la suite des discussions tenues lors de la 31ème réunion du GCR sur la coopération entre l'UIT-R, l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (voir le Document RAG/14 (2024)), la Commission d'études 5 et le Groupe de travail 5B de l'UIT-R ont indiqué qu'aucune contribution n'avait été reçue à cet égard. En conséquence, le GCR a conseillé au BR de

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
	43 (Arabie saoudite) 44 (Égypte)	continuer d'étudier différents moyens de promouvoir une collaboration plus poussée avec l'OACI et l'OMI, afin de répondre efficacement aux préoccupations exprimées dans le Document RAG/14 (2024), selon qu'il conviendra. En outre, cette synthèse des mesures (par exemple, l'élaboration de lignes directrices ou d'un manuel) pourrait être élaborée par divers moyens, y compris, notamment, les travaux menés par la Commission d'études 5 de l'UIT-R et son Groupe de travail 5B. Le GCR a encouragé les membres concernés à contribuer directement aux travaux du Groupe de travail 5B sur cette question. Le GCR a pris note avec satisfaction des exposés présentés par tous les présidents des commissions d'études et du CCV de l'UIT-R sur l'état d'avancement des travaux de leurs commissions d'études. Le GCR a conseillé au Directeur du BR d'envisager de publier une Lettre circulaire visant à inviter les administrations à encourager les spécialistes et les scientifiques issus d'universités et d'instituts de recherche à participer et à contribuer aux travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-R. Le GCR a noté que la Commission d'études 4 projetait d'organiser un séminaire afin de recueillir les vues des parties prenantes du secteur des satellites et d'examiner les questions que posent les télécommunications par satellite et les technologies par satellite dans le cadre de l'élaboration et de la publication du nouveau Manuel sur cette question. Le GCR a examiné les propositions figurant dans le Document RAG/43 et a conseillé au Directeur du BR de demander aux commissions d'études de l'UIT-R d'identifier et de signaler les problèmes, chevauchements ou possibilités d'amélioration dans leur domaine de compétence actuel. Le GCR encourage les membres à contribuer aux travaux des commissions d'études concernées par cette question. Un rapport de synthèse établi par le BR sera soumis à la 33ème réunion du GCR. Une séance spéciale sera organisée à la 33ème réunion du GCR pour examiner les conclusions du rapport et les contributions des membres. En fonction des résultats de cette séance spéciale, le GCR, à sa 33ème réunion, décidera s'il y a lieu de créer un groupe de travail par correspondance et déterminera son mandat, le cas échéant. Le GCR a pris note de la question de l'organisation des réunions de l'UIT-R en dehors de Genève, conformément au Document RAG/44, et a souligné qu'il importait d'appliquer la même procédure pour les réunions des trois Secteurs de l'UIT et que la construction du nouveau bâtiment entraînerait une augmentation du nombre de réunions organisées en dehors de Genève. Le Chef du Département SGD a informé le GCR que cette question serait examinée parallèlement au projet de nouveau bâtiment par le Conseil à sa session de 2025 et que des orientations appropriées seraient fournies à cet égard. En conséquence, le GCR a conseillé au Directeur du BR de soumettre ses observations sur la question au Conseil à sa session de 2025. Le GCR a encouragé les administrations à envoyer leurs invitations en vue d'accueillir des réunions de l'UIT-R au BR dès que possible, de préférence avant l'avant-dernière réunion de la commission d'études concernée.
9	Activités intersectorielles 18 (Groupe ISCG) 34 (Groupe ISCG) 39 (Groupe ISCG)	Le GCR a examiné les trois documents du Groupe de coordination intersectorielle et en a pris note avec satisfaction. Il a été indiqué au GCR que la prochaine réunion du Groupe ISCG se tiendrait le 28 mai 2025. Le GCR a nommé ses deux Vice-Présidents M. Tarcisio Aurélio BAKAUS (Brésil) et M. Wako GABABO (Kenya) pour représenter le Secteur auprès du Groupe ISCG pendant ce cycle. Le Président du Groupe ISCG a informé le GCR qu'en raison du départ à la retraite de l'ancien coordonnateur pour l'accessibilité, les groupes consultatifs des Secteurs devraient s'accorder sur une nouvelle nomination. Le Président du Groupe ISCG a encouragé les membres du GCR à participer activement aux travaux du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031 (GTC-SFP).

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
		Le GCR a pris note du rapport d'activité et du mandat actualisé du Groupe ISCG. Le GCR a remercié le Président du Groupe ISCG d'avoir dirigé ces travaux et a encouragé les représentants du GCR et les administrations à soumettre leurs observations concernant la rationalisation des Résolutions. Le GCR a appelé les administrations et le Groupe ISCG à poursuivre leurs efforts en vue d'éviter tout chevauchement entre les travaux des différents Secteurs et a mis en avant la nécessité de présenter des propositions concrètes au Groupe ISCG. Le Président du Groupe ISCG est convenu d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
	20 (GCNT) 21 (GCNT) 22 (GCNT) 23 (GCNT) 31 (GCNT)	Le GCR a pris note avec gratitude des notes de liaison du GCNT. Le GCR a également pris note de l'augmentation des travaux de l'UIT-T dans le domaine des radiocommunications, travaux qui ne relèvent pas du mandat de l'UIT-T. Le GCR a conseillé au Directeur du BR d'assurer une coordination avec le Directeur du TSB afin d'éviter tout chevauchement des travaux entre l'UIT-R et l'UIT-T, compte tenu du mandat de chaque Secteur. Le Président du GCR a décidé de porter cette question à l'attention du Président du GCNT et de faire rapport à la 33ème réunion du GCR. Le GCR a décidé d'envoyer une note de liaison en réponse au GCNT, comme indiqué dans l'Annexe 3 du présent document.
	17 (CE 11) 32 (CE 2) 19 (CE 3) 46 (CE 15)	Le GCR a pris note des notes de liaison des commissions d'études de l'UIT-T. S'agissant des Documents RAG/17 et RAG/32, le GCR a noté que les définitions des aéronefs UAV n'étaient pas conformes aux définitions figurant dans le Règlement des radiocommunications. Le GCR a noté que la note de liaison adressée au GCNT devrait également porter sur ces documents et l'examen général des limites à établir entre les travaux de l'UIT-R et ceux de l'UIT-T. S'agissant du Document RAG/19, le GCR a rappelé aux participants l'article 155 de la Convention sur les études effectuées par les commissions d'études des radiocommunications: «Ces études ne portent généralement pas sur des questions économiques, mais lorsqu'il s'agit de comparer des solutions techniques ou opérationnelles, des facteurs économiques peuvent être pris en considération».
	26 (CE 4) 25 (GT 5D) 28 (CCT) 29 (CCT) 27 (GT 6A)	Le GCR a pris note des notes de liaison émanant des groupes de l'UIT-R et se rapportant à la coordination avec les activités de l'UIT-T. Le GCR a pris note de la nécessité d'utiliser la terminologie pour les IMT conformément à la Résolution UIT-R 56 et a encouragé les commissions d'études à systématiquement appliquer cette terminologie.
10	Restructuration partielle du Département des services spatiaux	Le GCR a pris note des renseignements fournis par le BR concernant la restructuration partielle du Département des services spatiaux. Le GCR a recommandé au Directeur du BR de publier, dans un souci de transparence, une Lettre circulaire pour informer les membres, en décrivant la restructuration du Département des services spatiaux (SSD), les nouvelles attributions de responsabilités au sein du Département SSD, les objectifs et l'intérêt de la restructuration.
11	Projet de Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-R	Le GCR a examiné le texte de la Section 6 du Rapport du Directeur sur la planification opérationnelle. Le GCR a également pris note du Document RAG/37, qui contient le projet de plan opérationnel de l'UIT-R pour 2026-2029 ainsi que le rapport d'activité pour 2024, présenté par M. Alassane Ba (Chef du Département FRMD). Le GCR a pris note des propositions d'amélioration du Plan opérationnel du BR.

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
	pour la période 2026-2029 30 (§ 6) 37	Le GCR a estimé qu'il serait nécessaire d'examiner cette question plus avant à sa 33ème réunion et éventuellement de prévoir une session d'une demi-journée pour examiner le Plan opérationnel du BR.
12	Système d'information du BR 30 (§ 7.1 à 7.6) 40 (Japon) 45 (France)	Le GCR a examiné les éléments figurant aux § 7.1 à 7.6 du Rapport du Directeur sur le système informatique du BR, y compris les logiciels et les outils relatifs aux services de Terre et aux services spatiaux. Le GCR a exprimé sa profonde satisfaction pour les travaux accomplis par le BR en ce qui concerne l'élaboration et le perfectionnement des systèmes d'information pour les services de Terre et les services spatiaux. Le GCR s'est félicité de la mise au point de l'application en ligne BR IFIC (services spatiaux et de Terre) et de sa mise à disposition gratuite pour toutes les administrations. Le GCR a également pris note de deux contributions relatives à l'évolution de la Résolution 55 (Rév.CMR-23) – Soumission et publication électroniques des fiches de notification des réseaux à satellite: – Document RAG/40-F. – Document RAG/45-F. Le GCR a remercié le Japon pour son appui constant à la mise en œuvre de la Résolution 55. Le GCR a invité le BR à poursuivre les travaux indiqués en réponse aux deux contributions susmentionnées, dans les limites financières du BR. Le GCR a conseillé au Directeur du BR d'encourager les administrations, dans la mesure du possible et dans les limites de leurs capacités et des ressources dont elles disposent, à utiliser les soumissions et la plate-forme de communications électroniques.
13	Activités de sensibilisation 30 (§ 8.1 à 8.6) 30(Cor.1) 41 (Inde)	Le GCR a examiné les éléments figurant dans les sections 8.1 à 8.6 du Rapport du Directeur sur les activités relatives aux membres, à la communication, à la promotion, aux séminaires, aux ateliers et aux autres formes d'assistance aux États Membres et aux activités de renforcement des capacités. Le GCR a également examiné la contribution (Document RAG/41) dans laquelle le Bureau des radiocommunications est invité à organiser des séminaires sous-régionaux des radiocommunications. Le GCR a pris note des demandes de séminaires supplémentaires et a encouragé le BR à organiser, selon qu'il conviendra et compte tenu de ses contraintes financières, d'autres activités et séminaires régionaux ou sous-régionaux axés sur les outils de l'UIT, les procédures de notification, d'inscription et de coordination et la gestion du spectre en général. S'agissant de la série de manifestations «Space Connect» organisées par le Secrétariat général, le GCR a pris note des préoccupations exprimées quant au chevauchement de cette activité avec la responsabilité de l'UIT-R. Le GCR a pris note de l'exposé de Mme Xiuqi Wang sur le réseau de femmes pour la CMR-27 (NOW4WRC27) et le programme de mentorat.
14	Date de la prochaine réunion	Le GCR a indiqué que la prochaine réunion se tiendrait du 30 mars au 2 avril 2026 (4 jours).

Point de l'ordre du jour	Objet/Document(s)	Conclusions
15	Divers	Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Annexe 1 – Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR sur le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2028-2031

Annexe 2 – Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC)

Annexe 3 – Note de liaison adressée en réponse au GCNT (avec copie à la CE 2, à la CE 3 et au CCT de l'UIT-T) concernant la création de nouveaux sujets d'étude et de nouvelles définitions de l'UIT-T sur les questions de radiocommunication de Terre et par satellite

ANNEXE 1

**Mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR sur
le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2028-2031**

Le Groupe de travail par correspondance du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) est chargé d'élaborer la soumission du GRC au Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier de l'UIT pour la période 2028-2031 (GTC-SFP), en vue de sa présentation à la Conférence de plénipotentiaires de 2026, conformément au paragraphe 62A de l'article 4 de la Convention de l'UIT (PP-02). Son mandat consiste:

- à procéder à une évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan financier précédents concernant les aspects se rapportant au mandat de l'UIT-R;
- à élaborer le projet de contribution du GCR aux nouveaux projets de Plan stratégique et de Plan financier pour la période 2028-2031, compte tenu des contributions des Membres et du Bureau des radiocommunications, sur la base des principes énoncés dans les instruments fondamentaux de l'Union.

Le Groupe de travail par correspondance commencera ses travaux après la 32ème réunion du GCR. Il examinera les résultats de la réunion de septembre 2025 du GTC-SFP et a pour objectif de soumettre la contribution proposée du GCR à une session spéciale du GCR sur le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier de l'UIT-R, qui se tiendra avant la réunion de janvier/février du GTC-SFP. Dans un souci d'efficacité et d'inclusivité, il conviendra de mener les travaux essentiellement par correspondance, conformément aux § A1.3.2.9 et A1.3.2.10 de la Résolution UIT-R 1-9.

Le Groupe de travail par correspondance est présidé par M. El Hadjar ABDOURAMANE (courriel: choco0742@live.ca), qui coordonnera les activités et assurera la communication et la soumission en temps opportun du rapport du groupe avant la 33ème réunion du GCR.

ANNEXE 2

Projet de mandat du Groupe de travail par correspondance du GCR sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC)

Le Groupe de travail par correspondance du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) est chargé d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées au processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC), conformément au mandat suivant:

- Poursuivre l'examen du processus de la RPC, en vue d'améliorer le processus et les objectifs de la seconde session de la RPC, y compris toute amélioration de la procédure d'élaboration du Rapport de la RPC.
- Par conséquent, examiner comment la [Résolution UIT-R 2-9](#) (relative à la Réunion de préparation à la conférence) pourrait être modifiée pour tenir compte des conclusions de l'examen susmentionné.

Le Groupe de travail par correspondance entamera ses travaux immédiatement après la 32ème réunion du GCR et a pour objectif de soumettre un rapport exhaustif d'ici à la 33ème réunion du GCR. Dans un souci d'efficacité et d'inclusivité, il conviendra de mener les travaux essentiellement par correspondance, conformément aux § A1.3.2.9 et A1.3.2.10 de la Résolution UIT-R 1-9.

Le Groupe de travail par correspondance est présidé par M. Fahad ALGHAMDI (courriel: fabghamdi@citc.gov.sa), qui coordonnera les activités et assurera la communication et la soumission en temps opportun du rapport du groupe, 45 jours avant la 33ème réunion du GCR.

D'autres informations utiles pour les travaux de ce Groupe de travail par correspondance seront publiées sur la page web du GCR.

ANNEXE 3

Note de liaison adressée en réponse au GCNT (avec copie à la CE 2, à la CE 3 et au CCT de l'UIT-T) concernant la création de nouveaux sujets d'étude et de nouvelles définitions de l'UIT-T sur les questions de radiocommunication de Terre et par satellite

À sa 32ème réunion, tenue en avril 2025, le GCR a examiné de nombreuses notes de liaison relatives aux nouveaux sujets d'étude et aux nouvelles définitions de l'UIT-T sur des questions liées aux radiocommunications de Terre et par satellite, telles que les télécommunications mobiles internationales (IMT) ([Documents RAG/25](#), [RAG/28](#) et [RAG/29](#)), les aéronefs sans pilote ([Documents RAG/17](#) et [RAG/32](#)) et la connectivité par satellite de détail ([Documents RAG/19](#) et [RAG/26](#)), pour lesquelles il existe un chevauchement avec le domaine de compétence de l'UIT-R sur les questions techniques et réglementaires liées aux radiocommunications.

Le GCR a également examiné plusieurs notes de liaison de l'UIT-T sur les mesures déjà prises pour remédier à ce chevauchement avec l'UIT-R ([Documents RAG/22](#) et [RAG/46](#)), notes de liaison qu'il a accueillies avec satisfaction.

Comme il l'a conclu précédemment, le GCR trouve très préoccupante la tendance croissante à l'UIT-T à examiner des questions qui relèvent du mandat exclusif des commissions d'études de l'UIT-R et souligne que l'UIT-T et l'UIT-R devraient éviter d'entreprendre des travaux qui relèvent manifestement du mandat de l'autre Secteur (voir le § 10 de la [Circulaire administrative CA/267](#), issue de la réunion de mai 2023 du GCR).

En outre, le GCR se félicite de la conclusion du GCNT figurant dans le [Document RAG/22](#), par laquelle «le GCNT exhorte donc toutes les commissions d'études de l'UIT à collaborer avec les commissions d'études et les groupes de travail compétents de l'UIT-R pour mener à bien la coopération et la coordination nécessaires, comme indiqué dans le numéro 197F de la Convention et dans la Résolution 18 (Genève, 2022) de l'AMNT, avant d'entreprendre l'étude de tout sujet (par exemple, questions liées aux UAV, aux satellites et à la propagation) susceptible d'avoir une incidence sur les services de radiocommunication de Terre et spatiaux». Le GCR tient également à faire observer que les IMT font partie de ces sujets.

Le GCR prie le GCNT et les commissions d'études de l'UIT-T de s'en tenir à leurs mandats en matière de normalisation des télécommunications autres que le spectre radioélectrique et les ressources orbitales et de prendre de nouvelles mesures pour éviter tout risque de chevauchement entre les activités de l'UIT-T et les travaux de l'UIT-R sur les questions techniques et réglementaires liées aux radiocommunications. Le GCR demande au GCNT d'examiner les points ci-dessus et de fournir des orientations appropriées aux commissions d'études concernées de l'UIT-T afin d'éviter toute activité qui relève de la compétence de l'UIT-R.

Le GCR recommande également que l'UIT-T utilise un libellé plus précis dans son domaine de compétence, afin d'éviter tout chevauchement avec l'UIT-R. Lorsqu'un terme figurant dans le Règlement des radiocommunications est utilisé, l'UIT-T devrait s'assurer que son emploi est conforme audit Règlement. En ce qui concerne les propositions concernant le nouveau terme «service de télécommunication des aéronefs UAV», le GCR appelle l'attention de l'UIT-T et du GCNT sur le fait que ce terme recoupe la terminologie du Règlement des radiocommunications et la contredit dans une certaine mesure.

En outre, lorsqu'ils envoient des notes de liaison à l'UIT-R, les commissions d'études et les groupes de travail de l'UIT-T devraient en envoyer à leurs homologues des commissions d'études ou des groupes de travail de l'UIT-R, afin qu'ils examinent les chevauchements ou les domaines de

collaboration éventuels, avant de les soumettre au GCR. Le GCR demande également au GCNT de recommander aux commissions d'études de l'UIT-T de prévoir suffisamment de temps, si elles souhaitent obtenir des réponses des commissions d'études de l'UIT-R, avant l'approbation définitive de nouveaux sujets d'étude ou de nouvelles définitions.

Statut: Pour suite à donner

Contact: M. Sergio Buonomo

Courriel: Sergio.Buonomo@itu.int
